

Contributions familiales pour l'année scolaire 2021- 2022

Tarif	Revenu fiscal de référence	Pour un enfant	pour le deuxième enfant	pour le troisième enfant
A	inférieur à 18 100€	35,00 €	-5,00%	-10,00%
B	De 18 101€ à 24 000€	42,00 €	-5,00%	-10,00%
C	De 24 001 à 30 000€	50,00 €	-5,00%	-10,00%
D	De 30 001€ à 40 000€	59,00 €	-5,00%	-10,00%
E	plus de 40 001€	70,00 €	-5,00%	-10,00%

En cas de non présentation de votre avis fiscal, la facturation se fera automatiquement dans la tranche E

Ces contributions permettent le paiement des salaires des personnels hors enseignants, des charges de fonctionnement (énergies, assurances, matériels ...) ainsi que de l'entretien et des investissements liés aux bâtiments.

Nous comptons sur vous pour nous **renvoyer le coupon ci-joint**

N'hésitez pas à nous contacter pour toutes informations complémentaires

Services périscolaires

Garderie

Matin : 20€ par mois

Soir : 22€ par mois

Matin et soir : 30 € par mois

garderie exceptionnelle : 3€

Etudes

Surveillée : 22€ par mois

Dirigée : 44€ par mois

Dirigée + garderie matin : 55€ par mois

Service restauration

5,00€ par repas pour les 1/2 pensionnaires

5,70€ par repas occasionnel

4,80€ par repas pour les familles de 3 enfants

Participation activités pédagogiques – Transport

3,10€ par mois

Fournitures scolaires

44€/an pour les enfants des communes extérieures à Bar sur Aube n'ayant pas de partenariat avec l'école Sainte Thérèse